

LE 11 AVRIL 2022
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au 2^e étage de l'aréna du Val-d'Espoir, à proximité de l'Espace François Allaire, situé au 17750, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, Mirabel, le lundi onze avril deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Guylaine Coursol
Roxanne Therrien
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Catherine Maréchal
MM. Michel Lauzon
Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

Mme Suzanne Mireault, greffière
MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

Est absente :

Mme Francine Charles, conseillère

| |
|---|
| 263-04-2022 Adoption de l'ordre du jour. |
|---|

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2022, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

17. Contrat entre « Avatek immobilier inc. », la Ville et « Groupe Agro-Éthier inc. » relativement à l'acquisition du lot 4 991 465 par « Avatek immobilier inc. », dans le secteur de Saint-Janvier. (X4 213 102 U4 N13885)
20. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2521 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer la zone ____ et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-6, dans le secteur de Saint-Canut, afin de se conformer au règlement numéro S-2447 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro S-77. (G8 400)
21. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer la zone ____ et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-6,

dans le secteur de Saint-Canut, afin de se conformer au règlement numéro S-2447 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro S-77. (G8 400) (U-2521)

22. Remplacement du règlement numéro S-2447 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à agrandir les limites du périmètre urbain afin d'y inclure le terrain du Camping Donald, et l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Récréative », dans le secteur de Saint-Canut, afin de se conformer aux orientations gouvernementales. (G8 400)
24. Embauche à la fonction de travailleur social – spécialiste en matière conjugale au Service de police. (G4 112)

Est ajouté le point suivant en affaires nouvelles :

- a) Approbation du projet « Citoyens en patrouille ». (X2 170 N15785).

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| 264-04-2022 | Approbation du procès-verbal. |
|--------------------|--------------------------------------|

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 28 mars 2022, tel que présenté.

| | |
|--------------------|---|
| 265-04-2022 | Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048) |
|--------------------|---|

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 24 mars au 6 avril 2022.

D'accepter le dépôt du rapport relatif aux contrats accordés de gré à gré, à la disposition d'actifs, au règlement de litige ainsi qu'au règlement de griefs par la direction générale, daté du 8 avril 2022.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 29 mars au 11 avril 2022 et totalisant les sommes suivantes :

| | |
|---|------------------------|
| • Dépenses du fonds d'activités financières..... | 4 970 000,40 \$ |
| • Dépenses du fonds d'activités d'investissement..... | 1 335 249,26 \$ |
| • TOTAL..... | <u>6 305 249,66 \$</u> |

**266-04-2022 Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt.
(G5 214 103 N1018)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2505 autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux de voirie pour l'année 2022, autorisant à ces fins une dépense de 17 325 000 \$, un emprunt de 12 643 000 \$ et appropriant un montant de 4 682 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mars 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné de la Ville de Mirabel, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville de Mirabel, un ou des emprunt(s) temporaire(s) au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

| Règlement No | Montant total du règlement | Montant de l'emprunt | Montant de l'emprunt temporaire autorisé |
|--------------|----------------------------|----------------------|--|
| 2505 | 17 325 000 \$ | 12 643 000 \$ | 12 643 000 \$ |

**267-04-2022 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (AERAM-2022-11 à AERAM-2022-22)
(G5 214 103 N15683) (PAU-2022-03 et PAU-2022-04)
(G5 214 103 N15636)**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec maintient le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a réouvert le volet AERAM depuis le 20 décembre 2021 pour les entreprises visées par ordre de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et son volet AERAM, est complémentaire aux aides existantes et proposées par la municipalité et est administré par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2022, le service de Mirabel économique a obtenu des fonds additionnels de 900 000 \$, s'ajoutant au solde précédent portant ce Fonds pour Mirabel à 5 201 517 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 mars 2022, Mirabel économique a recommandé un total de 141 projets pour un montant total de 4 328 443 \$ portant le solde du Fonds disponible à 873 074 \$, moins les frais de gestion de 3 % de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises recommandées favorablement pour un prêt d'urgence devront posséder leur permis d'occupation de la municipalité pour avoir accès à leur prêt;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à quatorze (14) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiée ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

| Entreprises admissibles | PAU-PME | AERAM | ACEST |
|---|-----------|-----------|-------|
| 2420-9009 Québec inc. (Paintball Mirabel) 17650, rang Sainte-Marguerite Mirabel (Québec) J7J 2E7 AERAM-2022-11 | | 28 000 \$ | |
| 9174-5711 Québec inc. (Restaurant St-Hubert) 17525, rue Charles Mirabel (Québec) J7J 0V8 AERAM-2022-12 | | 50 000 \$ | |
| 9005-5906 Québec inc. (B.M. Resto Bar Grill) 8480, rue Saint-Jacques Mirabel (Québec) J7J 1Y3 AERAM-2022-13 | | 50 000 \$ | |
| Katz Sports inc. 445-11735, montée Sainte-Marianne Mirabel (Québec) J7J 0S1 PAU-2022-03 | 20 000 \$ | | |
| Gestion Cristal 14751, boulevard du Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1M2 AERAM-2022-14 | | 23 250 \$ | |
| 9344-3646 Québec inc. (La Préférence) 101-9061, route Sir-Wilfred-Laurier Mirabel (Québec) J7N 1L6 AERAM-2022-15 | | 50 000 \$ | |
| Salon de Quilles St-Janvier 13729, boulevard du Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1L2 AERAM-2022-16 | | 34 000 \$ | |
| 9306-9565 Québec inc. (Kung Pao Wok) 633-19001, chemin Notre-Dame Mirabel (Québec) J7J 0T1 AERAM-2022-17 | | 50 000 \$ | |

| Entreprises admissibles | PAU-PME | AERAM | ACEST |
|---|------------------|-------------------|--------------|
| 9306-9516 Québec inc. (Umi Teriyaki) 630-19001, chemin Notre-Dame Mirabel (Québec) J7J 0T1 AERAM-2022-18 | | 50 000 \$ | |
| 9168-0074 Québec inc. (Boston Pizza) 17545, rue Charles Mirabel (Québec) J7J 0V8 AERAM-2022-19 | | 50 000 \$ | |
| Pannizza Mirabel inc. 19901, chemin Notre-Dame Mirabel (Québec) J7J 0T1 AERAM-2022-20 | | 50 000 \$ | |
| Productions Technomage 12235, rue Félix-L'Allier Mirabel (Québec) J7N 0T7 PAU-2022-04 | 22 500 \$ | | |
| 9192-7772 Québec inc. (La p'tite Cabane d'la Côte) 5885, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2W4 AERAM-2022-21 | | 50 000 \$ | |
| Gym Profuzion inc. 17750, rue Notre-Dame Mirabel (Québec) J7J 2J4 AERAM-2022-22 | | 50 000 \$ | |
| TOTAL de 14 dossiers : | 42 500 \$ | 535 250 \$ | ---- |

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

268-04-2022 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure d'eau (PRIMEAU), pour le remplacement d'une partie de la conduite d'amenée d'eau, dans le secteur de Saint-Augustin. (G5 500 N14042)

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser Mme Geneviève Cauden, directrice du Service du génie, à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au programme PRIMEAU, pour des travaux de remplacement d'une conduite d'eau, dans le secteur de Saint-Augustin, soit plus particulièrement pour le remplacement de la conduite d'amenée d'eau, sur une longueur approximative de 2,8 km, entre l'aéroport de Mirabel et le réservoir d'eau potable du secteur de Saint-Augustin.

D'informer les autorités que la Ville s'engage à :

- respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à la Ville;
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

- assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

269-04-2022 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure d'eau (PRIMEAU), pour les travaux de détournement des eaux usées vers le poste de pompage des Outardes, dans le secteur de Saint-Canut. (G5 500 N14042)

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser Mme Geneviève Cauden, directrice du Service du génie, à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au programme PRIMEAU, pour des travaux de détournement des eaux usées de la rue Mackenzie vers le poste de pompage des Outardes, par la rue des Outardes, dans le secteur de Saint-Canut.

D'informer les autorités que la Ville s'engage à :

- respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à la Ville;
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

270-04-2022 Acceptation finale partielle de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale partielle des travaux de :

- prolongement de la rue Boileau pour réaliser un lien routier entre les rues Charles et Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme « Consultant Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2325 et la résolution numéro 974-10-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Charex inc. ». (X3 U3 N15507)

271-04-2022 Non-objection relativement à une demande de la compagnie « Les Pétroles Bélisle & Bélisle » dans le cadre de l'ajout d'un système de traitement d'eau potable pour la venue d'un futur Tim Horton, sur le lot 3 491 179, situé au 14630, route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 511 102 S13 #117564)

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel a pris connaissance de la demande de la compagnie « Les Pétroles Bélisle & Bélisle » concernant l'ajout d'un système de traitement d'eau potable pour la venue d'un futur Tim Horton, sur

le lot 3 491 179, situé au 14630, route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet désire obtenir un accord de la Ville concernant l'acceptabilité du projet relativement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'informer le MELCC que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère relativement à la réalisation de l'ajout d'un système de traitement d'eau potable pour la venue d'un futur Tim Horton, sur le lot 3 491 179, situé au 14630, route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Saint-Augustin.

D'informer le MELCC que la Ville n'est pas et ne sera pas propriétaire des infrastructures privées visées aux présentes et qu'en conséquence elle ne prendra pas charge de celles-ci, notamment en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien.

| | |
|--------------------|--|
| 272-04-2022 | Soumission relative à la fourniture et livraison d'une remorque plateforme de type « col de cygne », année 2020 ou plus récent. (G6 112 U3 N8881) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Attaches Éthier inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison d'une remorque plateforme de type « col de cygne », année 2020 ou plus récent, pour un prix de 33 151,89 \$, incluant les taxes.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé en février 2022 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

| | |
|--------------------|--|
| 273-04-2022 | Soumission relative au lavage de vitres sur divers bâtiments pour les années 2022 à 2026. (2022-016) (G7 311 102 140 U3 N15533) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la

demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter des plus bas soumissionnaires conformes, la soumission relative au lavage de vitres sur divers bâtiments pour les années 2022 à 2026, pour des prix apparaissant au tableau suivant, pour l'entièreté de la période, suite à leur soumission ouverte le 4 avril 2022.

| Lavage de vitres haute performance inc. | |
|--|------------------------------|
| Saint-Janvier – Domaine-Vert Nord | 39 953,80 \$, taxes incluses |
| Sainte-Scholastique | 9 600,40 \$, taxes incluses |
| Lavage de vitres Lanaudière | |
| Sainte-Monique – Saint-Augustin | 36 102,15 \$, taxes incluses |
| Saint-Benoît – Saint-Canut | 10 865,15 \$, taxes incluses |

Ces soumissions telles qu'acceptées par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2022-016 préparé en février 2022 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 102 140 U3 N15533, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

| | |
|--------------------|---|
| 274-04-2022 | Soumission relative aux travaux pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon, dans la zone aéroportuaire de Mirabel. (2022-017) (X3 U3 N15707) |
|--------------------|---|

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre « Aéroports de Montréal (ADM) » et la Ville concernant l'exécution des travaux prévus à la présente résolution et qu'« ADM » a donné son accord pour adjuger le contrat suivant la réception des soumissions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) », la soumission relative aux travaux pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon, dans la zone aéroportuaire de Mirabel, pour des prix unitaires apparaissant au devis,

soit un prix global approximatif de 3 666 293,34 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 31 mars 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2022-017 préparé le 28 février 2022 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 U3 N15707, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au règlement d'emprunt numéro 2465.

| | |
|--------------------|--|
| 275-04-2022 | Soumission relative à la fourniture et l'installation de bandes de patinoires – parcs de l'Écluse (Saint-Antoine) et Lacombe (Sainte-Scholastique). (2022-023) (G7 311 101 110 U3 N15577) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'ouverture prématurée d'une soumission en raison d'un addenda modifiant la date d'ouverture des soumissions, mais qui n'a pas été considéré en temps opportun, et qu'au surplus les prix soumis ont été annoncés et communiqués publiquement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De rejeter la soumission reçue et ouverte le 4 avril 2021 relative à la fourniture et l'installation de bandes de patinoires – parcs de l'Écluse (Saint-Antoine) et Lacombe (Sainte-Scholastique).

| | |
|--------------------|--|
| 276-04-2022 | Échange de terrains, soit les lots 6 412 745, 6 413 370, 6 413 371 et 6 413 372 appartenant à la Ville, contre le lot 6 412 746 appartenant à « Julie Picard », dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 100 N15789 #117619 et G7 410 N15789 #117622) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale a été faite pour créer deux nouveaux lots à construire;

CONSIDÉRANT QUE par cette opération cadastrale, une dérogation mineure devenait nécessaire pour régulariser un lot dont la profondeur ne respectait pas la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE, suivant cette opération cadastrale, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande de procéder à des échanges de terrains afin, d'une part, que la Ville puisse élargir l'emprise de la rue du Domaine et acquérir une portion de rue manquante sur la rue Centrale et que, d'autre part, la Ville céderait un terrain afin d'agrandir les lots construits ou à construire;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que la Ville cède à « Julie Picard et Mario Soucis », les lots 6 412 745, 6 413 370 et 6 413 371 et à « Julie Picard et Maxime Soucis », le lot 6 413 372, en échange desquels « Julie Picard » cède à la Ville, le lot 6 412 746.

De mandater Me Nathalie Chabot, notaire, pour préparer l'acte d'échange et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes nécessaires ainsi que tout autre document, le cas échéant.

| | |
|--------------------|--|
| 277-04-2022 | Accord de conciliation dans le dossier du tribunal administratif du Québec numéro SAI-M-308534-2106, relativement à l'acquisition d'un immeuble appartenant à « Marie Brière et Jean-Paul Deslauriers » (lot 2 654 169), dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N2324 #110985) |
|--------------------|--|

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'entériner l'accord de conciliation intervenue devant le Tribunal administratif du Québec avec « Marie Brière et Jean-Paul Deslauriers », dûment signé en date du 29 mars 2022, relativement à l'acquisition d'un immeuble appartenant à « Marie Brière et Jean-Paul Deslauriers » (lot 2 654 169), dans le secteur de Saint-Janvier, le tout selon les conditions apparaissant audit accord.

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt 2450.

| | |
|--------------------|---|
| 278-04-2022 | Accord de conciliation dans le dossier du Tribunal administratif du Québec numéros SAI-M-308546-2106 / SAI-M-312832-2112 et acquisition d'un immeuble appartenant à « Ngo Ba-Thinh, Nguyen Tu Uyen Le et 9127-4993 Québec inc. » (lot 2 654 170), dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N2324 #110981) |
|--------------------|---|

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'entériner l'accord de conciliation intervenue devant le Tribunal administratif du Québec avec « Ngo Ba-Thinh, Nguyen Tu Uyen Le et 9127-4993 Québec inc. », dûment signé en date du 30 mars 2022, relativement à l'acquisition d'un immeuble appartenant à « Ngo Ba-Thinh, Nguyen Tu Uyen Le et 9127-4993 Québec inc. » (lot 2 654 170), dans le secteur de Saint-Janvier.

De mandater Me Francis Renaud, notaire, pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes nécessaires ainsi que tout autre document, le cas échéant.

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt 2450.

| | |
|--------------------|---|
| 279-04-2022 | Contrat de service avec « Tricentris, la coop de solidarité », relativement à la gestion intégrée de matières recyclables pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024. (X4 111 U4 N13429 #117626) |
|--------------------|---|

CONSIDÉRANT QUE « Tricentris, la coop de solidarité » a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir des services d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs, dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE « Tricentris, la coop de solidarité » gère trois (3) établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables et une usine de conditionnement du verre pour le bénéfice de municipalités membres et clientes;

CONSIDÉRANT QUE « Tricentris, la coop de solidarité » a démontré depuis de nombreuses années son expertise dans le tri et le conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE « Tricentris, la coop de solidarité » produit et offre plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les meilleures pratiques de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE la Ville promouvoit la collecte sélective sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de faire partie d'une coopérative de solidarité administrée majoritairement par des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut signer des contrats de gré à gré avec « Tricentris » en vertu de l'article 573.3, premier alinéa, paragraphe 2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, compte tenu de la désignation consentie par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 573.3.5 de la LCV;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de service et de membre utilisateur avec « Tricentris, la coop de solidarité » relativement à la gestion intégrée de matières recyclables, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, tel qu'il appert d'un projet de contrat en date du 11 avril 2022 ou de tout contrat substantiellement conforme.

| | |
|--------------------|--|
| 280-04-2022 | Signature d'un addenda à l'entente de partenariat avec la compagnie « Holding ICAR intl. » relative à l'évènement « Festival Aéronautique Volaria ». (G3 216 102 U4 N15569) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 31 mars 2020, entre la Ville et « Holding ICAR intl. » concernant l'évènement « Festival Aéronautique Volaria »

CONSIDÉRANT QUE l'évènement devait avoir lieu du 24 au 27 septembre 2020, a été reporté à deux reprises, soit du 17 au 19 septembre 2021 et ensuite du 23 au 25 septembre 2022 étant donné l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un addenda à l'entente de partenariat, à titre de commanditaire, avec « Holding ICAR intl. », le tout tel qu'il appert au projet d'addenda préparé le 11 avril 2022, ou tout addenda substantiellement conforme.

| | |
|--------------------|--|
| 281-04-2022 | Adoption du règlement numéro 2520 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de conduite d'eau, de construction de conduites d'égouts sanitaire, de remplacement de conduite d'égouts pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt de 972 000 \$ à ces fins. (G8 400) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 28 mars 2022, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2520, tel que présenté.

282-04-2022 Embauche au poste de concierge au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'embaucher Martin Arseneault, en vue qu'il obtienne le statut de personne salariée régulière, au poste de concierge au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

283-04-2022 Embauches au poste d'animateur jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'embaucher Margot Côté, Stella Hungerbuehler-Côté et Alexis Lavoie, en vue qu'ils obtiennent le statut de personne salariée régulière à temps partiel, au poste d'animateur jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

284-04-2022 Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher André Pelchat , en vue qu'il obtienne le statut de personne salariée saisonnière, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

285-04-2022 Embauche au poste de répartiteur au Service de police. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher Katherine Champoux , en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, au poste de répartiteur au Service

de police, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

286-04-2022 Embauche au poste de technicien juridique au contentieux. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Donald Castin, en vue qu'il obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, au poste de technicien juridique au contentieux, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

287-04-2022 Abolition du poste de chef-comptable et création du poste d'assistant-comptable au Service de trésorerie. (G4 114 #84863 et G4 110 #96251)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'abolir le poste de chef-comptable au Service de trésorerie, à compter du 11 avril 2022.

De créer le poste d'assistant-comptable au Service de trésorerie.

288-04-2022 Création de la fonction d'agent d'étude des réseaux d'eau au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 110 #96251)

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De créer la fonction d'agent d'étude des réseaux d'eau au Service de l'environnement et du développement durable.

289-04-2022 Fin de la période d'essai et fin d'emploi de l'employé numéro 2351. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de mettre fin à la période d'essai et fin à l'emploi de l'employé matricule numéro 2351, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier;

Il est proposé et résolu unanimement :

De mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule numéro 2351.

**290-04-2022 Suspension disciplinaire – Employé numéro 1540.
(G4 200)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé numéro 1540;

Il est proposé et résolu unanimement :

De procéder à une suspension disciplinaire, sans traitement, de l'employé numéro 1540, pour une durée de deux (2) journées de travail à être déterminée par la direction du service.

291-04-2022 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) - Cols blancs concernant l'ajout d'une nouvelle fonction d'agent d'étude des réseaux d'eau au Service de l'environnement et du développement durable et les modifications requises à l'horaire de travail et concernant les vêtements de travail. (G4 611 S30)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier, et la conseillère principale du Service des ressources humaines, Mylène Modérie, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) - Cols blancs concernant une nouvelle fonction d'agent d'étude des réseaux d'eau au Service de l'environnement et du développement durable et les modifications requises à l'horaire de travail et concernant les vêtements de travail.

292-04-2022 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) permettant des modifications à l'horaire de travail des aides opérateurs-techniciens sur rotation à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable. (G4 611 S40)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier, et la conseillère principale du Service des ressources humaines, Mylène Modérie, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) permettant des modifications à l'horaire de travail des aides opérateurs-techniciens sur rotation à l'environnement au Service de l'environnement et du développement durable.

293-04-2022 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-01, relativement à la démolition d'un bâtiment principal existant et à la construction d'une nouvelle habitation résidentielle, de type unifamilial isolé, sis au 14252, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 071, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-01 de « Emmanuelle Cyr Sarazin et Tommy Boucher », relativement à la démolition d'un bâtiment principal existant et à la construction d'une nouvelle habitation résidentielle, de type unifamilial isolé, sis au 14252, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 071, dans le secteur de Sainte-Monique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 20-02-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-01 de « Emmanuelle Cyr Sarazin et Tommy Boucher », relativement à la démolition d'un bâtiment principal existant et à la construction d'une nouvelle habitation résidentielle, de type unifamilial isolé, sis au 14252, rue Saint-Jean, sur le lot 1 690 071, dans le secteur de Sainte-Monique, sous réserves que la résidence soit implantée à 8 mètres de la ligne avant.

294-04-2022 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale modifié numéro 2020-73, relativement à un projet intégré (projet Le Zac) pour des bâtiments sis sur la rue Victor, sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-73 de « 9276-7342 Québec inc. (Tony Boulanger) » relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des bâtiments du projet intégré (projet Le Zac), sis sur la rue Victor, sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-73 n'a pu être réalisé dans son entièreté et qu'il y a lieu de le modifier pour tenir compte de la réalisation du projet tel que construit;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 24-02-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale modifié numéro 2020-73 de « 9276-7342 Québec inc. (Tony Boulanger) » relativement aux bâtiments du projet intégré (projet Le Zac) sis sur la rue Victor, sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté, à la condition de l'ajout d'un conteneur pour les matières résiduelles.

| | |
|--------------------|---|
| 295-04-2022 | Installation de panneaux de signalisation routière sur la rue Saint-Vincent et sur la côte des Saints, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X3 310 N441) |
|--------------------|---|

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents ont soulevé des enjeux de sécurité pour les enfants qui doivent circuler et traverser la côte des Saints pour se rendre à l'école primaire de Sainte-Scholastique, dans le secteur de Sainte-Scholastique;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'installer, pour la période du 20 août au 23 juin, de 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, les panneaux de signalisation routière suivants, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Dans le secteur de Sainte-Scholastique

- de *Virage à gauche interdit* (direction nord) et *Virage à droite interdit* (direction sud), sur la rue Saint-Vincent, à l'intersection de la côte des Saints, pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Saint-Vincent de circuler sur la côte des Saints, excepté pour les autobus et les résidents de la côte des Saints;
- d'*Obligation de tourner à droite ou à gauche* sur la côte des Saints, à l'intersection de la rue Saint-Vincent, pour empêcher les véhicules en provenance de la côte des Saints (à l'est de la rue Saint-Vincent) de poursuivre leur chemin sur la côte des Saints jusqu'à l'école, excepté pour les autobus et les résidents de la côte des Saints;

Que ladite signalisation sera effective en août 2022, suivant l'installation de panneaux de signalisation.

| | |
|--------------------|--|
| 296-04-2022 | Appui au projet de relocalisation du Musée d'art contemporain des Laurentides. (G3 312) |
|--------------------|--|

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art contemporain des Laurentides (MAC LAU) fait la fierté des citoyens des Laurentides par la qualité de ses expositions et de ses activités éducatives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU joue un rôle phare dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU représente la plus importante institution muséale agréé des Laurentides, soutenu au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), le Conseil des arts du Canada, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de La Rivière-du-Nord ainsi que par l'entente sectorielle de développement entre la ministre des

Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC des Laurentides, la MRC de Thérèse-De Blainville, la MRC de Deux-Montagnes, la MRC d'Argenteuil et la Ville de Mirabel.

CONSIDÉRANT QUE, au fil des ans, le MAC LAU a acquis une notoriété qui en fait une institution muséale reconnue et respectée à travers le Québec, et plus particulièrement les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU est constamment appelé à faire profiter de son expertise plusieurs municipalités, organismes culturels et artistes des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU souhaite relocaliser le musée, et ce, depuis plus de quinze ans;

CONSIDÉRANT QUE les conditions ambiantes à l'intérieur du bâtiment du Vieux-Palais représente un enjeu insurmontable pour la conservation du patrimoine artistique préservé par le MAC LAU;

CONSIDÉRANT QUE la mission du MAC LAU ainsi que sa vision de développement sont incompatibles avec sa localisation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU fut accompagné par les services d'un spécialiste en développement de projet immobilier, en la personne de Michel Desjardins, pour l'élaboration du programme architectural;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU a confié la réalisation de son programme fonctionnel à la firme d'architectes « Lupien & Matteau » et que cette dernière accompagne le Musée dans sa démarche depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le MAC LAU a procédé au dépôt (2019) et à son actualisation (2022) de sa demande de subvention au Programme d'aide aux immobilisations du MCCQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du MAC LAU soutien vigoureusement la nouvelle approche du Musée ainsi que la vision de son projet d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jérôme a réitéré son soutien au projet de relocalisation du MAC LAU suivant sa présentation du 22 février 2022 à la mairie, aux représentants de la commission culturelle, et de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'appuyer le projet de relocalisation du Musée d'art contemporain des Laurentides.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général adjoint, M. Sébastien Gauthier en date du 7 avril 2022; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2022-04-04 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

297-04-2022 Approbation du projet « Citoyens en patrouille ». (X2 170 N15785)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet « Citoyens en patrouille »;

CONSIDÉRANT QU'en complémentarité et en collaboration avec le Service de police, les citoyens bénévoles ont pour mission de patrouiller leur secteur résidentiel et de signaler tout problème ou activité suspecte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver ledit projet afin d'obtenir les autorisations auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour munir les véhicules qui seront utilisés par les citoyens patrouilleur, de gyrophares orange;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le projet « Citoyens en patrouille », tel qu'il appert du document présenté en mars dernier par le directeur du Service de police et suivant les modifications demandées par le conseil municipal.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

298-04-2022 Ajournement de la séance.

Les membres du conseil désirent ajourner la présente séance au mardi 19 avril 2022, à 19 h.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'ajourner la présente séance au 19 avril 2022, à 19 h.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière